

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 31 (1946)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Tél. 2.83.90

Impression :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Cette jeune institution du Raiffeisenisme suisse a tenu sa 4me assemblée générale ordinaire le 19 mai 1946 à Interlaken, dans le cadre du Congrès de l'Union.

En ouvrant la séance, le président de l'Administration, *Dr G. Eugster*, souhaite la bienvenue aux 121 délégués présents, parmi lesquels se trouve une belle phalange de Romands. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation et de manifester ainsi leur sympathie envers la Coopérative de cautionnement.

Quels que soient les événements qui se succèdent, remarque le président, une chose demeure ; la nécessité de l'action mutuelle, de l'aide aux petits et aux faibles. Guidés par ces sentiments altruistes, des hommes d'initiative fondèrent il y a 4 ans notre Coopérative de cautionnement. Aujourd'hui on constate avec satisfaction que les espoirs placés en elle à sa naissance n'ont pas été déçus. Les succès obtenus jusqu'ici démontrent que notre institution répond à un besoin. S'inspirant de l'idéal raiffeiseniste de solidarité et d'entraide, elle est déjà parvenue à rendre de précieux services à nombre de citoyens travailleurs et économes, dépourvus des biens de ce monde, mais dignes de solidarité et d'appui.

L'assemblée complète ensuite son bureau par l'élection comme scrutateurs de *M. E. Vienet* (Molondin-Vaud) et de *M. O. Schraner* (Ehrendingen-Argovie). *M. I. Egger*, gérant, tient le procès-verbal.

L'Administration a remis avant l'assemblée un exemplaire du *rapport imprimé* aux Caisses affiliées. Pour la documentation générale de nos lecteurs nous en extrayons les passages essentiels suivants :

Le quatrième exercice de notre Coopérative a été caractérisé par une activité accrue. Compte tenu de 14 cas en suspens au début de l'année, elle a examiné en 1945 139 demandes de cautionnement totalisant Fr. 718,500.—. 91 requêtes ont été accordées entièrement pour Fr. 467,250. et

3 partiellement pour Fr. 18,500. A la fin de l'année, 30 cas restaient en suspens pour une somme de Fr. 151,000.—.

Les cautionnements souscrits se répartissent comme suit :

85 avec garantie complémentaire sous forme d'hyp.	Fr. 472,000.—
5 garantis complémentirement par nantissement ou d'autre façon	9,000.—
4 garantis uniquement par notre cautionnement	4,750.—
94 prêts portant sur un montant total de	485,750.—

Il appert donc de ce petit tableau que presque toutes les affaires sont garanties complémentirement.

Selon la profession des requérants le classement se présente comme suit :		
agriculture	38 postes	Fr. 199,330.—
commerce et artisanat	38 »	204,700.—
ouvriers, employés, fonctionnaires	17 »	80,220.—
divers	1 »	1,500.—

Une augmentation sensible de nos engagements est intervenue par rapport à l'an dernier (14 positions pour Fr. 60,200 en 1944) dans le secteur des arts et métiers. Cette évolution est l'expression des besoins accrus de crédit de cette branche de notre économie.

La bonne conjoncture économique et les larges possibilités de gain ont influencé favorablement l'amortissement des dettes et nous relevons avec satisfaction que les débiteurs s'efforcent de toujours bien remplir leurs obligations et de justifier ainsi la confiance qui leur est témoignée.

Ces amortissements sont intervenus de la façon suivante :

113 débiteurs ont versé l'amortissement intégral convenu,
30 débiteurs ont versé davantage,
18 débiteurs n'ont versé que partiellement l'amortissement prévu,
41 débiteurs n'ont rien versé jusqu'au 31 déc. 1945 ; il se sont toutefois exécutés en partie au début de 1946.

Depuis le début de son activité en 1942, notre Coopérative a souscrit 252 cautionnements pour une somme globale de francs 1,227,938.—.

Le bilan au 31 décembre 1945 atteint la somme de Fr. 641,124.87. Les réserves sont de Fr. 15,000.— et le capital social de Fr. 609,300.— se répartit de la manière suivante :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel	Fr. 250,000.—
358 Caisses affiliées	» 306,400.—
194 sociétaires individuels,	» 52,900.—
553 Sociétaires	Fr. 609,300.—

En cours d'année 9 Caisses et 74 bénéficiaires de cautionnement ont adhéré à notre Coopérative.

Grâce à l'appui de l'Union les frais généraux sont excessivement modestes, de sorte que l'exercice s'est terminé par un excédent de Fr. 21,104.92 que l'Administration propose de répartir comme suit :

paiement d'un intérêt de 2 % au capital social	Fr. 11,658.—
versement au fonds de réserve	» 5,000.—
report à compte nouveau	» 4,446.92

M. I. Egger, gérant de l'association complète les données du rapport écrit par un *exposé verbal* bien charpenté, dont nous glanons les passages ci-après :

L'évolution économique de l'an dernier comme aussi les complications et le formalisme du droit actuel du cautionnement ont eu pour conséquence de favoriser le développement des coopératives de cautionnement qui ont toutes déployé une activité fructueuse. Cela fut en particulier aussi le cas pour nous.

Le cautionnement collectif a du reste encore de vastes possibilités. Selon les indications de la Banque Nationale, les banques suisses avaient accordé à fin 1944 pour 1300 millions de prêts sur cautionnement. 40 millions, soit le 3 % seulement, sont garantis par cautionnement collectif. Cette dernière forme de garantie ne pourra certes pas remplacer complètement le cautionnement personnel, simple, pratique et bon marché. Mais il n'en est pas moins acquis qu'elle gagne considérablement de terrain. Si l'on tient compte du fait que les coopératives de cautionnement sont presque toutes de fondation récente, les résultats qu'elles ont obtenu peuvent être considérés dans leur ensemble comme remarquables.

Nous ne prétons pas notre concours là où les qualités morales ou les aptitudes professionnelles du requérant laissent à désirer ou lorsque le financement ne garantit pas une existence saine et normale de l'entreprise. Nous ne pouvons également pas nous départir du principe éprouvé qui veut que chaque intéressé investisse une certaine portion de fonds propres lors de toute construction ou acquisition. Tout comme un établissement financier sérieux, conscient de ses responsabilités, ne prête pas la main à des opérations malsaines, notre Coopérative de cautionnement ne peut pas se porter garante d'affaires présentant d'emblée des risques conséquents pour les requérants et par conséquent pour elle.

Les périodes de dépression économique, dont l'avenir ne sera pas exempt non plus, révéleront toute la valeur de cette ligne de conduite éprouvée qui évitera aussi bien au bailleur de fonds qu'à notre institution le reproche d'avoir favorisé l'endettement et d'avoir pratiqué une politique de crédit malsaine.

Si les efforts déployés dans un sens conforme à la nature et au but de notre Coopérative ont été couronnés de succès l'an dernier, le résultat matériel de l'exercice ne correspond malheureusement pas à nos légitimes aspirations. Les charges fiscales sont pour nous un gros problème. La Caisse centrale bonifie toujours à nos placements des taux de faveur et prend à sa charge la presque totalité des frais généraux. L'intérêt de 2 % proposé au capital social est modeste. Malgré tout cela, il ne nous est pas possible de verser à la réserve un montant supérieur à Fr. 5000. Cet apport est absolument insuffisant et n'est que légèrement supérieur à nos charges fiscales.

L'alimentation rationnelle de la réserve, dont l'impérieuse nécessité est évidente, est quasi-impossible tant que le fisc absorbe la plus grande partie de nos ressources (primes de cautionnement et intérêts de nos avoirs et placements). Il y a là une injustice flagrante d'autant plus criante que nombre d'autres institutions similaires jouissent de faveurs et privilèges fiscaux. Certaines coopératives bénéficient même d'importantes subventions, cela il est vrai au prix d'un certain droit de regard et de contrôle de l'Etat, c'est-à-dire en aliénant leur liberté. Nous nous sommes efforcés d'obtenir une égalité de traitement, mais nos démarches sont restées sans succès jusqu'à ce jour. Nous sommes persuadés que vous aussi êtes conscients de la nécessité de poursuivre ces démarches jusqu'à ce qu'elles aboutissent. Si nos revendications n'étaient pas fondées, le gouvernement thurgovien n'aurait certainement pas — comme il vient de le faire récemment —, par esprit d'équité et en reconnaissance de leur caractère d'utilité générale, accordé l'exonération fiscale aux Coopératives de cautionnement. Pour le cas où nos démarches s'avèreraient infructueuses, nous envisageons un transfert du siège social de notre institution.

Et M. Egger termine par les conclusions suivantes :

L'activité féconde déployée et les succès obtenus par notre Coopérative de cautionnement durant sa quatrième année d'activité sont dignes de nous procurer une légitime satisfaction.

Il nous a été donné de nouveau de poursuivre notre activité sociale, inspirée de l'esprit coopératif et d'entraide le plus pur, en permettant à nombre de citoyens de satisfaire leurs besoins de crédit à des conditions avantageuses, sans qu'il leur soit nécessaire d'abandonner pour cela la plus petite parcelle de leur dignité et de leur indépendance personnelle.

Une des œuvres cadettes du prospère mouvement raiffeiseniste suisse a ainsi non seulement affirmé son droit à l'existence, mais encore son incontestable nécessité. Le grain semé dans une bonne terre a magnifiquement levé et produit une abondante moisson.

MM. de Gottrau, Marly, (Fribourg) et Muller, Därstetten, (Berne) présentent ensuite le rapport de l'organe de contrôle. Ils soulignent l'excellente et pru-

dente administration, le placement rationnel et sûr des capitaux et proposent l'adoption des comptes, avec décharge aux organes administratifs, ainsi que le paiement d'un intérêt de 2 % aux parts sociales.

A l'unanimité, l'assemblée ratifie ces propositions.

Plusieurs délégués profitent de la discussion générale pour émettre certains vœux et suggestions.

M. A. Golay, Molondin, (Vaud) estime lui aussi que les charges fiscales actuelles sont non seulement lourdes, mais qu'elles constituent encore une injustice. Il invite l'administration à étudier sérieusement la question du transfert éventuel du siège social actuel de l'institution et à présenter un rapport à ce sujet à l'assemblée de l'an prochain.

Mise au vote cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Ramu, Dardagny (Genève) remercie l'Administration pour son travail. Notre institution, dit-il, a franchi gaillardement la première étape. Elle a démontré qu'elle répondait à un indéniable besoin. Elle ne rend cependant pas encore tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elle, parce que les prescriptions statutaires limitant à Fr. 2,000 les cautionnements simples et Fr. 10,000 ceux consolidés complétement par une garantie réelle, sont trop restrictives par rapport aux besoins actuels de crédit. Il propose un élargissement de ces limites.

M. de Gottrau, Marly (Fribourg), estime aussi que la Coopérative devrait se montrer plus large, et en particulier qu'elle devrait pouvoir réduire quelque peu ses primes de cautionnement encore trop élevées.

M. Staub, Häggenschwil (St-Gall) constate que seuls les Romands ont jusqu'ici pris part à la discussion. Il admet néanmoins que les délégués suisses allemands approuvent aussi les conclusions du rapport du Gérant relatives au transfert éventuel du siège social, et les invite à se prononcer nettement en faveur de la proposition Golay, ce qui intervient sur le champ.

Le président Eugster répond aux divers interpellants en leur assurant que l'Administration étudiera leurs suggestions.

Aucune autre proposition individuelle n'étant faite, le président clôt la séance en remerciant les délégués d'avoir bien voulu témoigner par leur présence et leur intérêt aux débats la sympathie qu'ils éprouvent envers notre jeune institution.

La coopérative de cautionnement de l'Union s'affirme toujours de plus en plus comme une réalisation heureuse du raiffeisenisme suisse et son droit de cité au sein de notre mouvement lui est acquis.

-pp-

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

La liquidation de la guerre et les efforts déployés en vue de la restauration économique mondiale commencent à marquer de leur empreinte la vie financière de notre pays.

C'est ainsi qu'un accord est intervenu à Washington, le 25 mai 1946, entre les alliés et la Suisse au sujet des avoirs allemands. Aux termes de cette convention, que les Chambres fédérales viennent de ratifier, notre pays met à la disposition des Alliés une part de 50 % sur le produit de la liquidation des biens situés en Suisse et appartenant à des Allemands domiciliés en Allemagne ainsi qu'un montant de 250 millions de francs sur l'or que nous avons acquis du Reich de bonne foi, durant la guerre, or que les Alliés revendiquaient comme étant la propriété des pays occupés. En contre-partie, nous avons obtenu la suppression des « listes noires » sur lesquelles figuraient des entreprises suisses ayant travaillé avec les Allemands durant la guerre et qui étaient de ce fait boycottées par les Alliés. Outre cela, le gouvernement des Etats-Unis a débloqué les avoirs suisses dans ce pays. Ce déblocage ne signifie cependant pas que ces avoirs vont être rapatriés en une seule fois. Tant que la situation de l'approvisionnement de notre pays ne se sera pas considérablement améliorée; que les entraves aux échanges internationaux subsisteront et que le marché ne sera pas en mesure d'absorber lui-même une bonne partie des devises résultant des affaires, il faudra maintenir la réglementation relative au transfert des dollars, instituée d'entente avec les autorités fédérales compétentes. Car, un retour massif de ces capitaux aurait une influence néfaste sur le marché de l'argent où l'extrême liquidité actuelle serait renforcée encore, au prix, certainement, de nouvelles pressions en faveur d'une baisse renouvelée des taux.

L'exécution de cet accord exigera de la Suisse un sacrifice financier considérable, auquel s'ajoute encore la perte de notre avoir d'un milliard de francs résultant du clearing avec l'Allemagne.

D'autre part, il blesse profondément nos conceptions du droit et de la justice, en sanctionnant la négation du caractère sacré que nous accordons à la propriété privée. Les Alliés, de leur côté, font valoir que la victoire profite également à notre pays qui eût dû supporter des sacrifices certainement plus considérables — sans parler du lourd tribut de sang — s'il avait été entraîné dans la guerre ou si la victoire avait souri aux nazis. Considérons donc ces sacrifices comme une contribution du peuple suisse à la reconstruction européenne.

Un autre événement important a été également le rehaussement de la parité des monnaies canadiennes et suédoises, qui ouvrit dans notre pays une vive controverse sur l'opportunité d'une réévaluation du franc suisse. La place nous manque pour développer ici les arguments qu'on a fait valoir en faveur ou contre une revalorisation. Le Conseil fédéral a estimé qu'aucune raison n'imposait à la Suisse un changement de la valeur du franc. Il est d'avis que la structure économique de la Suisse — pays de tourisme et qui doit exporter pour vivre — est différente de celle du Canada ou de la Suède. De plus, on ne peut encore prédire comment les prix continueront d'évoluer aux Etats-Unis. Enfin, la Suisse a tout intérêt à voir le cours des changes demeurer stable.

Le *marché de l'argent* reste extrêmement liquide. Les avoirs à vue à la Banque nationale oscillent toujours autour de 1300 millions et les billets en circulation, couverts par une réserve d'or de 4800 millions, totalisaient 3616 millions au 30 juin dernier. La situation de notre monnaie est donc saine. Les crédits nécessités par la conjoncture industrielle actuelle d'un degré sans précédent dans nos annales, ont pu être satisfaits avec aisance à des taux avantageux. Les crédits à l'Etranger se bornent momentanément au financement de nos importations et sont fournis par la Confédération. Les grandes banques n'ayant pas encore pu renouer leurs relations internationales de crédit et les nouveaux emprunts publics étant rares les capitaux en chômage restent considérables.

Sur la base de la cote en bourse, le rendement moyen des fonds publics standards a baissé au cours de ces derniers mois au-dessous de 3%. Le taux moyen des obligations de caisse était au début de juin de 2,89% auprès des banques cantonales prépondérantes et de 2,86% auprès des grandes banques. C'est dire qu'on est arrivé actuellement

au niveau le plus bas qu'on ait jamais connu.

Après une heureuse stabilité de près de 10 ans, les *taux d'intérêt* ont subi au 30 juin dernier un premier fléchissement général. Le 3 ¼ % appliqué aux prêts hypothécaires 1er rang, qui faisait depuis quelque temps déjà l'objet de vives discussions, a été ramené à 3 ½ %. Ce mouvement a pris naissance dans le canton de Berne où les autorités avaient promis un taux officiel de 3 ½ % en cas d'acceptation de la nouvelle loi fiscale de 1944. Les établissements financiers de Suisse orientale furent les premiers à emboîter le pas, alors que la Suisse romande, entre autre, penchait pour le maintien du 3 ¼ %, taux fort avantageux encore. Une fois le mouvement déclenché, la majorité des établissements prépondérants du pays dut s'adapter. C'est ainsi que cette réduction entre généralement en vigueur le 1er juillet déjà pour les nouvelles affaires et vers la fin de l'année pour les prêts anciens.

La marge de gain des établissements financiers étant d'une part réduite à son minimum et, d'autre part, les charges fiscales et sociales (salaires, allocations de renchérissement, etc.) allant en augmentant continuellement, cette baisse entraîne logiquement un fléchissement des taux créanciers. Ce seront naturellement, une fois de plus, les épargnants qui feront les frais de cette évolution favorable aux débiteurs hypothécaires. On peut donc se demander, en toute bonne foi, si cette baisse extraordinaire était vraiment justifiée tant au point de vue économique que social et s'il n'eût pas mieux valu au contraire maintenir stables les taux déjà mo-

diques pratiqués ces dernières années.

Comme toute médaille cette question a en effet aussi son revers. Car, comme le relève fort opportunément M. le conseiller national Max Weber, dans la « Coopération » : « Tous les propriétaires de capitaux ne sont pas des gens riches. L'intérêt du capital épargné est le seul revenu de vieilles gens ; de même de nombreuses institutions sociales (Caisses de pensions, assurances sociales de tout genre) comptent sur les intérêts de leurs capitaux et sont touchés défavorablement par cette réduction du taux de l'intérêt. Lorsque les conditions du marché de l'argent entraînent des modifications du taux d'intérêt, il est donc bon que celles-ci soient appliquées progressivement de manière à ce que l'économie puisse s'y adapter. » Il y a du reste derrière cette évolution un regrettable mouvement démagogique. C'est ainsi que d'aucuns entendent que la baisse ne se fasse que sur les taux débiteurs (!) alors que d'autres réclament à nouveau, maintenant déjà, une baisse à 3 % du taux hypothécaire !

Il va sans dire que les *Caisses Raiffeisen* devront se conformer à la loi générale et adopter, elles aussi, le principe de l'abaissement de ¼ % des taux tant créanciers que débiteurs.

Sur les taux débiteurs, cette baisse sera appliquée rationnellement dès le 1er juillet 1946 pour les nouveaux prêts et successivement, en général à la fin de l'année, pour les anciennes affaires. En ce qui concerne les taux créanciers, l'adaptation se fera immédiatement pour les obligations et en général dès le 31 décembre 1946 pour l'épargne et les comptes courants.

La nouvelle *échelle normale* de taux des Caisses Raiffeisen serait ainsi la suivante :

A. Taux débiteurs :

- | | | |
|---|-----------|-------------------------|
| 1. Prêts hypothécaires de premier rang | 3 ½ % — | (jusqu'ici 3 ¾ %) |
| 2. Prêts hyp. de second rang avec garantie complémentaire et prêts sur nantissement | 3 ¾ — 4 % | (jusqu'ici 4 — 4 ¼ %) |
| 3. Prêts sur cautions et engagement de bétail | 4 — 4 ¼ % | (jusqu'ici 4 ¼ — 4 ½ %) |
| 4. Prêts ordinaires aux communes, paroisses | 3 ½ % | (jusqu'ici 3 ½ — 3 ¾ %) |

B. Taux créanciers :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1. Caisse d'épargne | 2 ¼ % |
| 2. Obligations | |
| à 3 ans de terme | 2 ¾ % |
| à 5 ans de terme | 3 % (taux maximum) |
| 3. Comptes courants | 1 — 1 ¼ % |

Lors de la fixation de la nouvelle échelle des taux, les organes dirigeants auront soin de maintenir en tout état de cause une marge de gain suffisante pour assurer un bénéfice normal, cela en tenant bien compte de l'augmentation constante des charges fiscales et autres,

ainsi que des prescriptions légales concernant la constitution des fonds propres.

L'Union ne modifiera pas pour l'instant les taux appliqués aux Caisses pour leurs comptes ordinaires à la Caisse centrale.

Où faut-il placer son argent ?

Placez d'abord votre argent, en règle générale, dans ce que vous connaissez, dans ce que vous pouvez contrôler et, par conséquent, d'abord dans votre travail. Croyez-moi, le meilleur placement, c'est dans son travail, dans sa propre affaire. Vous ne serez jamais si sûr de la gestion d'une entreprise que lorsque vous serez chargé de la gérer. En second lieu, si vous n'êtes pas dans les affaires, placez-le dans les affaires que vous connaissez.

Ainsi s'exprime Lucien Romier, le célèbre économiste français.

Le paysan ne peut donc placer plus avantageusement ses capitaux que dans son exploitation (en amortissant ses dettes) et ensuite à la Caisse Raiffeisen de son village à laquelle il est directement intéressé et qu'il contrôle.

Les divers aspects du poste de caissier

A l'occasion de la dernière assemblée générale un caissier a consacré une partie de son rapport à entretenir les sociétaires de la variété des tâches qui lui incombent. Nous reproduisons cet exposé qui intéressera nos lecteurs.

Réd.

Comme nous avons déjà donné un aperçu des comptes de 1945, il me semble devoir cette année consacrer le rapport qu'on demande du caissier à vous entretenir de divers aspects de ses fonctions, afin de vous rendre compte de ce qu'elles ont, non pas de compliqué, mais de complexe, de varié et aussi d'intéressant.

Il ne faudrait pas s'imaginer, par ex., que le caissier n'a qu'à se tenir à disposition des clients pour recevoir l'argent qu'ils apportent ou leur livrer celui qu'ils viennent chercher comme le font dans les banques les employés préposés aux guichets.

S'il n'y avait ainsi qu'à..., ce serait vite dit et vite fait, quoique, pour remplir cette seule fonction qu'on peut appeler le *service de caisse*, il faille encore que le caissier se préoccupe d'une part d'avoir toujours à disposition les sommes suffisantes pour satisfaire aux désirs des clients et d'autre part de ne pas garder inutilement en caisse des fonds importants qui ne rapportent aucun intérêt.

Au service public de caisse, le caissier doit donc ajouter la *gérance des capitaux* qui, dans les autres établissements financiers, est assumée par d'autres fonctionnaires que ceux qui répondent aux guichets. Ce service occasionne une correspondance plus ou moins

fréquente et importante avec la caisse centrale à laquelle on a le privilège de pouvoir transmettre les excédents de caisse dont on n'a pas besoin et qui nous fait parvenir très rapidement les fonds que nous lui demandons quand c'est nécessaire.

A part la correspondance avec le bureau de l'Union auquel on a assez souvent aussi l'occasion de demander ou de donner des renseignements, le caissier doit encore échanger des lettres avec des sociétaires, des clients, des notaires, etc., en y remplissant ainsi les fonctions d'un secrétaire ou d'une dactylo. Ce service de correspondance tient une certaine place dans ses occupations qui ne se bornent cependant pas à cela seulement.

Il y a encore la *tenue des livres* qui, dans les grands établissements est répartie entre un nombre plus ou moins grand d'employés comptables spécialisés dans les divers services de caisse d'épargne, de dépôts à terme, de prêts hypothécaires et autres, de comptes courants, d'effets publics, d'escompte, etc. Le caissier passe lui-même du journal dans les grands livres les écritures des opérations que vous effectuez au cours de l'année avec la caisse ; il calcule les intérêts des versements et des prélèvements, comme des soldes, et, au terme de l'exercice, clôture tous les comptes pour établir celui de profits et pertes et le bilan. Vous pensez bien que la tenue de la comptabilité ne constitue pas la partie la moins importante des fonctions qui nous occupent et qu'en particulier le bouclage des comptes de fin d'année demande du temps et exige un travail qu'il faudrait pouvoir faire dans la tranquillité, sans avoir à s'occuper d'autre chose, comme c'est le cas dans les grands établissements. Ainsi le Crédit foncier vaudois, qui possédait déjà un nombreux personnel permanent, quand M. D. Paschoud en était directeur, engageait alors pendant la saison morte beaucoup de vignerons de Lavaux qui se rendaient journellement à Lausanne pour travailler au bouclage des comptes d'épargne de la Caisse cantonale et recevaient pour cela un supplément de gain bienvenu.

Mais pour en revenir à notre caissier, constatons en passant qu'il doit aussi parfois se faire son propre commissionnaire lorsqu'il n'a pas quelqu'un sous la main pour faire ses commissions.

Enfin, à toutes ses activités diverses, service de caisse, gérance de capitaux, correspondance, tenue de la comptabi-

lité, etc., la tentaculaire administration fédérale a trouvé moyen depuis quelques années de lui conférer encore une nouvelle fonction... faut-il dire en l'élevant ou bien en l'abaissant au rôle de *percepteur d'impôts* ? Vous savez ce que nous voulons dire : comme les autres établissements financiers, nos caisses ont dû se mettre à retenir sur les intérêts à servir aux déposants d'abord le droit de timbre fédéral sur l'émission d'obligations et l'impôt sur les coupons, puis l'impôt de déf. nat. et en dernier lieu l'impôt anticipé.

En présence des calculs à faire pour déterminer ces impôts, des écritures supplémentaires à passer et des formulaires à remplir à leur sujet, on pouvait craindre et se demander si ce surcroît de travail ne risquait pas d'indisposer, de décourager nos caissiers, ou même d'en pousser à résigner leurs fonctions ? Nous avons posé la question au bureau de l'Union qui nous a répondu qu'il n'en était heureusement rien, que nos caissiers acceptaient en général de bon cœur cette besogne supplémentaire et qu'ils ne redoutaient pas qu'on fit appel à leur activité par de nouvelles charges. On ne peut que se réjouir de ce qu'il en est ainsi. Tant que nos caissiers seront animés de cet esprit qui les incite à travailler, non pas pour gagner toujours plus d'argent, mais pour rendre toujours plus de services, on peut être tranquille pour l'avenir de nos caisses. Elles n'ont rien à craindre des puissances d'argent qui s'exercent contre elles dans le monde : elles seront fidèles à leur mission et toujours plus utiles à la communauté.

Nous pouvons, n'est-il pas vrai, terminer cet aperçu en formant le vœu sincère qu'il en soit toujours ainsi !

A. G.

Un hommage aux vétérans

La Caisse de Cressier s. Morat (Fribourg) a commémoré l'an dernier le 25^{me} anniversaire de sa fondation au cours d'une digne et belle manifestation dont tous les participants ont conservé un inoubliable souvenir. Un étudiant de l'endroit, M. Ayozy, avait rédigé pour la circonstance une « ode aux fondateurs » que l'instituteur M. Pittet avait adapté et originalement présenté avec un groupe choisi de ses élèves. Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ce caractéristique et touchant hommage aux vétérans qui avait fait alors une profonde impression et était allé au cœur de chacun.

Réd.

I

« Chant de Cressier » — 1er couplet :
 « Cressier, tu n'es que mon village
 » Un petit village isolé ;
 » Mais tu es pour nous le cœur du paysage
 » Et le nœud qui tient le monde rassemblé ! »

Soliste A. Quel est-il ce village qui sait encore chanter ?

Chœur. Qui chante encore !

Soliste B. Ce village où la terre suffit au travail et au bonheur de tous ?

Soliste C. Ce village, où chaque maison, autour de l'église est un foyer fidèle de vie ?

Chœur. Ah ! l'heureux village !

« Chant de Cressier » — Refrain :

« Où le père a semé
 » Le fils moissonne encore !
 » Village des vivants
 » Sur la terre des morts ! »

II

Soliste A. Oui, heureux village où il fait bon vivre !

Soliste B. Il ne connut pourtant pas toujours ce bonheur.

Soliste C. Ici même des paysans ont vécu dans la misère.

Chœur. Dans la misère ?

Soliste A. La misère, oui, parce que le paysan produit des fruits et des moissons — quand le monde ne connaît que l'argent !

Soliste B. La misère, parce que quand l'étranger réclame son argent, le paysan doit vendre ses fruits et ses moissons, tant qu'il n'en a plus pour sa table.

Soliste C. La misère, parce que personne ne comprend ce que coûte au paysan une corbeille de fruits et une gerbe de blé.

Chœur A. Ainsi, la force

Chœur B. Ainsi, la volonté

Chœur C. Ainsi, le courage

Chœur. ne peuvent rien contre la puissance de l'argent !

Soliste A. Autrefois, lorsque le malheur s'abattait sur une ferme, le paysan se trouvait seul, à la porte de sa ferme ruinée.

Chœur. Les pauvres sont toujours seuls.

Soliste B. Ah ! l'infortuné qui doit abandonner sa maison et sa terre !

Chœur. Lui qui serait mort volontiers pour les défendre !

Soliste C. Mais cet homme n'avait-il pas d'ami qui pût lui porter secours ?

Chœur. Les pauvres sont toujours seuls.

Solistes A. B. C. Personne n'entendra donc la supplication du paysan ?

Chœur. Seigneur, ils m'ont trompé et je suis à cette heure horriblement seul, sans feu ni lieu.

Seigneur, prenez dans vos mains la justice de ma cause.

III

Soliste A. Le paysan ne fait rien sans l'aide de Dieu.

Chœur. Pour le sauver, il fallait une idée chrétienne.

Soliste B. Le paysan veut être libre sur la terre qu'il travaille.

Chœur. Pour le sauver, il fallait le libérer du joug de l'argent.

Soliste C. Le paysan aime sa vie, dure mais honnête, modeste, mais belle.

Chœur. Pour le sauver, il fallait aimer et comprendre sa vie.

IV

Soliste A. Cette idée chrétienne

Soliste B. Cette idée de solidarité

Soliste C. Cette idée d'entraide mutuelle

Chœur. Notre Caisse Raiffeisen l'a réalisée !

Soliste A. Cette libération de la servitude honteuse de l'argent

Chœur. notre Caisse Raiffeisen l'a réalisée !

Soliste B. Cette compréhension de la vie du paysan

Chœur. notre Caisse Raiffeisen l'a eue, tout entière !

Soliste C. Dieu nous aide, ont dit ses fondateurs,

Chœur. A nous de nous aider mutuellement !

Chœur A. Pour la liberté et l'aisance qu'ils ont rendues à nos paysans,

Chœur B. pour la joie qu'ils ont rendue à nos fermes et à notre village !

Chœur C. HONNEUR ET RESPECT AUX FONDATEURS DE LA CAISSE RAIFFEISEN DE CRESSIER !

D'un mois à l'autre

De tout un peu

* **Ce n'est plus là du... petit crédit !** — Le 11 mai dernier le Sénat Américain a donné son assentiment à un prêt de 3,75 milliards de dollars (16 milliards de francs env.) que les Etats-Unis consentent à la Grande-Bretagne. C'est certainement l'emprunt le plus considérable qui ait été conclu jusqu'ici dans le monde.

* **Les inconvénients de la prospérité.** — Les agents de poursuite du Jura-bernois viennent de se réunir à Loveresse pour protester, relate « Curieux ». Ils sont payés aux pièces. Or, depuis que tout le monde gagne de l'argent dans le pays, chacun règle ses dettes et seuls les imbéciles font faillite. Les avis de poursuite, les saisies, les ventes forcées se font rares. Et le chômage sévit durement dans le camp des huissiers. Aussi les agents de poursuite demandent-ils que l'Etat s'occupe d'eux. Verra-t-on le dernier officier des poursuites à la poursuite du dernier agent de poursuite ?

* **Les zéros encombrants...** La Hongrie aux prises avec l'inflation vient d'émettre de nouvelles coupures « Mills Pengö » mais valant 1,000,000 (nous disons bien un million) de Pengös ! 8 millions de Pengös valent un dollar, soit un peu plus de 4 francs suisses !

* En Norvège, le **fléchissement continu des taux** a obligé les sociétés d'assurance à augmenter leurs primes. Ces dernières sont calculées sur la base d'un taux de rendement des capitaux de 2 1/2 % contre 3 % antérieurement.

* **Visites étrangères.** — Petit à petit les relations internationales se renouent. Les organisations Raiffeisen des pays qui nous entourent sont heureuses de reprendre avec l'Union suisse le contact permanent que la guerre avait interrompu. Lors du récent congrès d'Interlaken nous avons eu le plaisir de saluer en M. le Dr Dekker, attaché agricole à la Légation des Pays-Bas, le premier hôte étranger d'après-guerre. Notre Bureau central a également eu le plaisir de recevoir M. le prof. Cardijn, directeur de la Caisse centrale du Boerenbund belge, à Louvain, ainsi que M. J.-C. Hooft Graafland, directeur de la Centrale des organisations Raiffeisen néerlandaises, toutes deux en voyage d'étude dans notre pays. Tous ces hôtes éminents montrèrent un vif intérêt pour notre mouvement et étaient manifestement heureux de faire un séjour dans notre pays épargné par la guerre.

* **Raiffeisen, l'éternelle bouée de sauvetage.** — Il y a 100 ans la disette régnait en Allemagne. C'est alors que Raiffeisen créa

sa première œuvre d'entraide qui était une association destinée à procurer du pain aux malheureux. Aujourd'hui, la famine règne de nouveau, plus terrible que jamais en Allemagne. Victime du sinistre régime nazi, la population a perdu ses biens, souffre de la faim et connaît les affres du découragement et la plus noire détresse morale. Et de nouveau Raiffeisen intervient ! La « Fédération des organisations Raiffeisen de la Moselle », en collaboration avec les bourgmestres et les pasteurs et avec l'appui bienveillant des autorités françaises d'occupation entreprend une vaste action en vue de restaurer l'agriculture et d'augmenter la production agricole dans cette région frontrière de la Rhénanie où se trouvait la ligne Siegfried et qui a été particulièrement ravagée par la guerre. Tout comme l'avait fait Raiffeisen il y a 100 ans, la Fédération lance un vibrant appel à la population rurale, l'enjoignant de faire preuve de solidarité, d'amour chrétien du prochain, d'altruisme et de volonté d'entraide en cultivant le sol et en augmentant la production. « L'aide du dehors, l'assistance des institutions de bienfaisance ne sont que des palliatifs, proclame-t-elle, seuls l'effort personnel complet et l'effective action coopérative sont susceptibles d'atteindre l'objectif visé : préserver nos villages de la famine et de la ruine. »

Nouvelles des Caisses affiliées

Un jubilé au pays valaisan

Vérossaz (Valais). Dimanche 2 juin dernier, sous une pluie fine et pénétrante, deux pèlerins gravissaient lentement le raidillon qui en une bonne heure les conduira de St-Maurice à Vérossaz. Bien que l'un d'eux soit déjà septuagénaire, et que son compagnon ait déjà dépassé la cinquantaine, ils semblent ne ressentir aucune fatigue, ni être éprouvés par la grosse différence d'altitude. C'est qu'en pensées ils se voient déjà au milieu des Raiffeisenistes de Vérossaz qui les attendent et qui tantôt vont se rassembler pour commémorer le 25^{me} anniversaire de la fondation de leur institution locale d'épargne et de crédit, « leur Raiffeisen »...

C'est devant plus de 70 sociétaires dans la salle de l'hôtel de Vérossaz, gentiment décorée et gracieusement mise à disposition pour la circonstance, que le président, **M. Rémy Jacquemoud**, ouvre cette séance jubilaire. Il salue la forte participation et souhaite la bienvenue aux invités qui n'ont pas craint la « grimpe » et qui s'adresseront dans quelques instants au sympathique auditoire.

Le procès-verbal de la dernière réunion, fort bien rédigé et lu par le secrétaire, M. Jos. Morisod, est adopté à l'unanimité.

Les deux présidents des comités de direction et de surveillance, soit M. Jacquemoud, prénommé, et M. H. Aymon, présentent des rapports précis, concis, pleins de bon sens. Notre Caisse est bien administrée. Sa marche ascendante, son essor réjouissant, lui permettent de rendre des services toujours plus grands. Les Caisses Raiffeisen, fondées sur l'esprit chrétien, l'amour du prochain et le désintéressement, relèvent le sens de l'honnêteté, des responsabilités, de l'ordre et du travail. L'humanité vit en ce moment une époque difficile. Elle est à un contour décisif de son histoire, dans les douleurs de l'enfantement d'un ordre nouveau. Le monde retrouvera la paix et la sérénité s'il les édifie sur les principes dont s'inspirent les Caisses Raiffeisen.

M. S. Fellay, notre dévoué caissier, nous donne un compte-rendu impeccable dans sa forme et dans son fond de la situation financière de notre Caisse qui groupe 79 sociétaires, avec plus de 130 déposants d'épargne. **La somme du bilan gravite autour de Fr. 330,000, avec Fr. 15,000 de réserves. Depuis sa fondation, notre Caisse a brassé pour plus de 4 millions d'affaires dont Fr. 320,000 en 1945 seulement!**

Entr'acte: le verre de l'amitié forme le prélude à la partie jubilaire.

La société de chant « Sigismond », toujours active et dévouée, y va de ses meilleures productions. Elle est très applaudie.

M. R. Jacquemoud donne lecture d'un excellent rapport jubilaire et charge M. H. Aymon, de fonctionner comme major de table. Celui-ci s'acquitte de sa fonction avec cœur et simplicité.

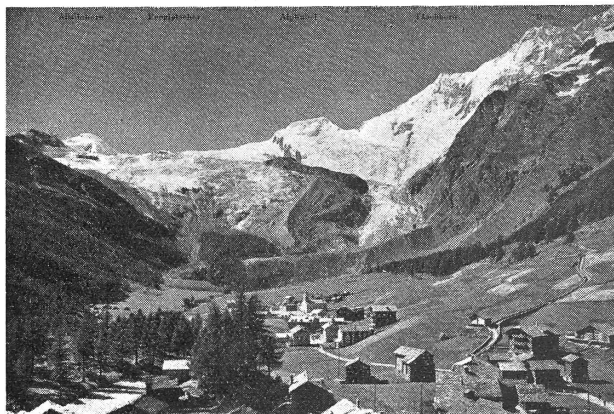
Il donne la parole à **M. F. Aeschlimann**, reviseur, qui nous apporte le salut et les vœux de l'Union Raiffeisen suisse et nous dit la joie de se trouver parmi nous aujourd'hui. Après avoir rappelé la mémoire de deux raiffeisenistes de mérite, MM. Alexis Coutaz et François Fellay, anciens président et caissier, le représentant de l'Union se plaît à souligner la bonne marche de la Caisse et adresse ses félicitations aux organes dirigeants et aux sociétaires. Il brosse ensuite un tableau de maître du rôle de nos banques villageoises. Celles-ci s'incorporent dans les éléments de notre économie nationale, collaborent à la formation de la Suisse d'après-guerre et développent les énergies latentes du sol comme celles de la population à laquelle elles inculquent le sens et l'amour de l'épargne. M. Aeschlimann termine son discours par la remise d'un magnifique diplôme d'honneur à notre Caisse, geste auquel nous sommes profondément sensibles et pour lequel il est cordialement remercié.

On entend ensuite **M. A. Puippe**, président de la Fédération Raiffeisen du Valais-romand. Chacun l'écoute avec plaisir, car tout en développant des questions sérieuses, d'actualité, il trouve des expressions gaies fines et humoristiques. Après avoir rendu un hommage de fidélité et d'affection à la mémoire de Raiffeisen, von Steiger et Traher, à qui nous sommes redevables de l'existence de nos Caisses en Suisse, M. Puippe rappelle les débuts du mouvement dans notre canton et les mérites que ce dernier s'est acquis par son action féconde. Sans les Caisses Raiffeisen, la moitié au moins des fonds qui leur sont confiés auraient été gaspillés et ainsi perdus pour l'économie. Il nous fait ensuite toucher du doigt la crise morale qui sévit au sein de notre population, de notre jeunesse surtout. Nous devons lutter par tous les moyens et avec la dernière énergie contre la décadence de nos mœurs, cause principale du désordre actuel.

M. Puippe est le vaillant propagateur des Caisses rurales en Valais. Si, dans les débuts, il a rencontré des obstacles à la réalisation de cette merveilleuse idée, il doit aujourd'hui goûter de la joie et de la fierté en voyant les résultats acquis.

Notre dévoué curé de 1914 à 1927, membre fondateur de la Caisse, **M. le Chne Gaist**, laisse parler son cœur à ses anciens paroissiens qui gardent un souvenir inoubliable de ce bon prêtre toujours à l'avant-garde du progrès. M. Gaist se trouve chez lui aujourd'hui. Une douce émotion se trahit d'ailleurs dans sa voix. Il ne peut exprimer ce qu'il ressent en cette heureuse circonstance. Ses éloges vont à cette population montagnarde à la foi solide, au patriotisme ardent, au dur labeur quotidien.

Hélas, les heures passent et la séparation



Saas-Fée

Au centre d'une ravissante prairie, entouré de glaciers que dominent les dômes blancs, les aiguilles zébrées de neige de 14 cimes de plus de 4000 m., **Saas-Fée** est le village raiffeiseniste le plus haut perché de Suisse (1800 m. d'altitude).

Très coquet et propre, ce village valaisan de 500 habitants est digne du magni-

fique paysage qui l'encadre. Il possède une Caisse Raiffeisen prospère qui compte Fr. 832,000 de bilan avec Fr. 40,000 de réserves. Par une simple et digne manifestation cette Caisse a commémoré le 10 juin dernier le 30^{me} anniversaire de sa fondation, le jubilé de 25 ans d'activité n'ayant pas pu être fêté vu la mobilisation.

va devenir bientôt une réalité. **M. Adr. Coutaz** adresse encore quelques mots à l'assemblée et parle de la question sociale, dont la solution fait l'objet de toute l'attention de nos autorités. Un mouvement moral du travailleur s'impose en même temps que l'amélioration de sa situation matérielle.

Le président du comité de direction remercie cordialement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette modeste manifestation. Il émet l'espoir que tous les participants emporteront un agréable souvenir de ce 25^{me} anniversaire commémoré dans les délices du cœur et de l'esprit.

Et maintenant en avant pour le cinquantenaire!

PROGENS (Fribourg)

A l'occasion de son X^{me} anniversaire, cette Caisse a édité une intéressante plaquette due à la plume alerte de son dévoué caissier M. l'abbé Bourgoïn, curé. On y trouve une multitude de précieux renseignements sur la naissance, le développement et l'activité féconde de cette sympathique petite Caisse de la Veveyse 10 adhésions ayant été recueillies lors d'une assemblée d'orientation, la Caisse fut fondée le 1^{er} mars 1936. L'élection des deux comités et du caissier se fit rapidement et à l'unanimité.

Bien dirigée, la Caisse ne pouvait manquer de faire son chemin, à petits pas d'abord, puis plus rapidement à mesure qu'elle grandissait.

A la fin du X^{me} exercice (31 déc. 1945) le bilan avait déjà atteint Fr. 180,000.—, et les réserves se montaient à Fr. 4,000.— Durant sa première décennie d'activité le roulement a été de 2 ¼ millions de francs.

Le rapport donne ensuite une experte analyse des différents postes du bilan et fait de suggestifs commentaires au sujet du développement successif.

L'épargne joue un rôle primordial dans une Caisse Raiffeisen. La Caisse a émis déjà 177 livrets d'épargne dont 16 seulement ont été liquidés par la suite. Les versements totaux ont été de Fr. 350,000.— et les retraits de Fr. 191,000.—; avec les intérêts capitalisés de Fr. 13,400.— les 166 titulaires de livrets disposaient à la fin de l'année d'un avoir de Fr. 172,000.—. Si l'épargne

constitue le 63 % du chiffre du bilan les obligations n'en sont que le 7 % avec Fr. 19,000.—. En revanche les avoirs à terme de la commune et de la paroisse représentent le 13 % et les comptes courants créanciers le 14 % du même bilan.

Un an après sa fondation, la Caisse est déjà en mesure d'accorder un prêt à la Paroisse en vue de la restauration de l'Eglise. L'année suivante c'est la commune qui sollicite l'ouverture d'un compte courant. En 1940, la Caisse fournit les fonds nécessaires à la correction de la route Progens-La Verrière. Deux ans plus tard, en vue de grands travaux d'améliorations foncières le Syndicat des Rogrigues constitué à cet effet, sollicite l'ouverture d'un crédit de Fr. 100,000.—. Grâce à l'aide de l'Union suisse il est possible de répondre favorablement à cette demande. Au cours des 10 premières années de son existence la Caisse a mis ainsi Fr. 319,700.— à la disposition des corporations de droit public pour des travaux d'intérêt général. Mais le but principal d'une Caisse Raiffeisen est de fournir aux sociétaires les capitaux nécessaires à l'exploitation de leurs diverses entreprises. La Caisse de Progens a soigné également cette branche de son activité et effectué 19 prêts pour un montant global de Fr. 64,500 et ouvert 3 crédits en c.t.c. Les débiteurs se sont toujours acquittés avec une ponctualité exemplaire des amortissements et des intérêts. Jamais le caissier n'a été obligé d'envoyer un rappel.

Le rapport souligne ensuite que les relations avec l'Union furent sans cesse empreintes de cordialité et de bienveillance. C'est une assurance et une garantie pour une petite Caisse Raiffeisen de pouvoir s'appuyer en toute sécurité sur une institution solide, dont les dirigeants ont pour premier objectif de maintenir intact les principes fondamentaux de Raiffeisen.

Grâce à l'extrême modicité des frais généraux les bénéfices réalisés ont déjà permis d'accumuler une fortune sociale de Fr. 4,000.—. La Caisse a déjà payé Fr. 256.— d'impôts à la commune. Fr. 246.— au canton et Fr. 184.— à la Confédération.

Le facteur qui entre en ligne de compte et qu'il ne faut pas négliger pour porter un jugement objectif sur les résultats obtenus, c'est le rayon d'activité de la Caisse. Or, ce

rayon est restreint : la commune de Progens compte 45 ménages et 230 habitants. Presque toutes les familles possèdent un ou plusieurs livrets d'épargne. Cela marque l'intérêt que l'on porte à l'institution.

Le dixième anniversaire de la fondation a été commémoré le 24 mars 1946 lors de l'assemblée générale. Ce fut une charmante petite fête. On se réjouit des résultats obtenus et un touchant hommage fut rendu aux fondateurs et aux dirigeants.

M. le curé Monnard, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand fit l'honneur de sa présence. En raiffeiseniste convaincu il sut donner à chacun les encouragements nécessaires.

COURGENAY

Dans le Jura-bernois, mais plus particulièrement dans le Jura-nord, les rares communes qui ne jouissent pas encore des bienfaits d'une Caisse Raiffeisen font appel l'une après l'autre à l'Union suisse.

Cette année déjà, après Mont-Soleil et Miécourt, voici Courgenay, le grand bourg de l'Ajoie, aux portes de Porrentruy, qui vient d'être doté d'une «Raiffeisen». Elle a été mise sur pied après une conférence d'orientation donnée par M. Géo Froidevaux, reviseur. Son Comité de direction est présidé par M. Jules Hublard, ancien maire, tandis que M. Simon Kohler, député assume les fonctions de caissier et que la présidence du Conseil de surveillance a été confiée à M. Henri Petignat.

Extrait des délibérations

de la séance commune des organes de l'Union des 15 et 16 juillet 1946

1) Les conditions d'adhésion étant toutes dûment remplies, la Caisse de Courgenay (Jura-bern.), récemment constituée et admise dans l'Union.

Le nombre des Caisses fondées en 1946 passe ainsi à 24 et l'Union compte actuellement 829 Caisses Raiffeisen affiliées.

2) Après étude des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à 24 crédits spéciaux à des Caisses affiliées, portant sur une somme globale de Fr. 1,724,000.

3) La direction de la Caisse centrale soumet le bilan au 30 juin 1946 et présente un rapport circonstancié sur la marche des affaires durant le 1er semestre de l'année. Nombre de Caisses affiliées parvenant à investir sur place une partie de leurs capitaux et les besoins courants de crédit augmentant également, le bilan de la Caisse centrale accuse une diminution de Fr. 8,1 millions et se chiffre par 200,1 millions de francs.

Comme par le passé, la Caisse centrale dispose d'une excellente liquidité qui lui permet de satisfaire avec aisance et célérité aux besoins des Caisses affiliées.

4) Les Conseils prennent connaissance du rapport de la Société fiduciaire REVISA sur les contrôles et révisions opérées en 1945. Il est pris

acte avec satisfaction des conclusions favorables de ces expertises professionnelles qui font état de la direction avisée et de la gestion compétente et prudente de la Caisse centrale.

5) La situation du marché de l'argent caractérisée par la récente baisse générale des taux de $\frac{1}{4}\%$ fait l'objet d'une discussion nourrie. Les Conseils décident de ne pas modifier pour l'instant les taux et conditions qui régissent les relations financières des Caisses affiliées avec la Caisse centrale.

6) La Direction de l'Office fiduciaire et de révision fait rapport sur la situation des Caisses affiliées et l'activité de révision durant le premier semestre. Les nouvelles fondations ont été particulièrement nombreuses et le mouvement raiffeiseniste suisse poursuit son développement dans tous ses secteurs.

7) Les Conseils expriment leur satisfaction de la belle réussite du récent Congrès de l'Union, à Interlaken, ainsi que des échos favorables éveillés par cette importance manifestation du raiffeisenisme suisse. Certaines suggestions émises concernant l'organisation seront prises en considération.

8) Quelques rapports de révision de Caisses affiliées faisant l'objet de remarques spéciales sont étudiées attentivement par les Conseils qui fixent les mesures à prendre dans chaque cas particulier.

9) Les Conseils présentent leurs félicitations à M. Aloïs Meienberg, fondé de pouvoir, à l'occasion de son jubilé de 25 ans d'activité à l'Union et lui expriment leurs remerciements pour les services rendus.

CORRESPONDANCE

M. I. à V.

Obligations hypothécaires à parité de rang

Aux termes des arrêtés du Tribunal fédéral, les obligations hypothécaires à parité de rang, émises en plusieurs exemplaires, aux mêmes conditions et faisant partie d'une même opération de crédit, sont assimilées aux obligations d'emprunt et soumises au droit de timbre fédéral d'émission ainsi qu'à l'impôt sur les coupons. Elles sont également de ce fait soumises aussi à l'impôt anticipé.

Transitoirement certaines facilités avaient été concédées par le Conseil fédéral. Elles ont été toutefois abrogées à partir de 1934.

M. B. à C.

Vous nous demandez si un client peut obtenir plusieurs livrets d'épargne de la Caisse ? Nous répondons que la même personne ne peut se faire ouvrir qu'un seul livret d'épargne nominatif.

M. L. R. à Y.

Vous avez raison. Le caissier ne doit en aucun cas se dessaisir d'un titre ou document quelconque sans quittance. Dans le cas que vous nous signalez, vous avez agi sagement en demandant au notaire (chargé d'une mutation d'hypothèque) de vous remettre une quittance provisoire qui a été déposée dans le dossier de garantie. Vous aurez ainsi une pièce à l'appui lors de la révision. Il ne vous reste maintenant qu'à surveiller la rentrée de ces titres en veillant à ce que les choses ne traînent pas trop longtemps.

Communications du Bureau de l'Union

EMPRUNTS REMBOURSABLES

Nous donnons ci-après la liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé :

Dès le 1er juillet 1946 :

Canton de Berne, 4 %, de 1931.

Etat de Genève, 4 %, de 1931.

Dès le 15 juillet 1946 :

Etat de Neuchâtel, 4 %, de 1931.

Dès le 31 juillet 1946 :

Canton du Tessin, 4 $\frac{1}{2}\%$, de 1936.

Dès le 30 sept. 1946 :

Confédération suisse, 4 %, de 1931.

Dès le 1er décembre 1946 :

Confédération suisse, bons de caisse, 2 $\frac{1}{2}\%$, de 1941.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance. Sur demande, la Caisse centrale se charge du contrôle du tirage et de l'encaissement de tous les titres d'emprunt que les Caisses affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Les caisses rurales de crédit en Belgique

Les frontières commençant enfin à s'ouvrir de nouveau, il nous est possible de renouer petit à petit les relations suivies (échange de bulletins et rapports) que nous entretenions avant la guerre avec les différentes organisations Raiffeisen de l'étranger.

Il ressort des rapports que nous venons de recevoir de la Caisse centrale de crédit rural du Boerenbund belge qu'en dépit des événements et de leur répercussion sur la vie économique du pays, les Caisses Raiffeisen belges ont poursuivi néanmoins leur activité pendant la guerre.

La première Caisse rurale et de crédit a été fondée en 1892 par l'abbé Mellaerts qui était à cette époque secrétaire du Boerenbund. (Union des paysans). Le mouvement Raiffeisen belge a donc commémoré en 1942 son cinquantenaire d'existence.

A la fin 1943, le nombre des Caisses rurales Raiffeisen était de 711 avec 45,483 membres. Depuis 1937, 375 Caisses qui n'étaient plus à même de faire face à leurs charges administratives, sociales et fiscales ont été liquidées. Le montant des dépôts confiés atteignait en 1944 la somme de 700,8 millions de francs belges (100 francs belges = Fr. 9.90 suisses). De 1939 à 1944 ces dépôts ont augmenté de 5700 millions. Les années de guerre se caractérisent par un accroissement constant des dépôts d'épargne. L'accroissement résulterait toutefois moins de la renaissance de l'esprit d'épargne que de la propagande contre la thésaurisation. Les opérations en matière de crédit agricole ne se sont effectuées que dans une mesure restreinte.

La Caisse centrale du Boerenbund belge possédait à fin 1944 un bilan de 960.3 millions de francs belges. Cette Caisse centrale est la régulatrice de l'épargne et du crédit agricole dans les Caisses rurales; elle absorbe le superflu de l'épargne locale et supplée au défaut éventuel de disponibilités par l'octroi de prêts aux sociétaires. Elle donne des directives, elle assiste les conseils d'administration dans leur mission et elle s'applique à parfaire l'instruction des caissiers. La Caisse centrale maintient un contact étroit avec les Caisses par les revisions, en assistant aux assemblées générales et en fonctionnant comme office de renseignement.

Dans toute son activité elle tend à renforcer l'esprit de solidarité au sein de l'organisation; elle entend rester fidèle à la conception de Raiffeisen d'après laquelle l'activité des Caisses et de la Centrale doit être assumée comme une mission sociale qui ne peut rendre tous ses effets que pour autant qu'elle reste basée sur les principes de soutien mutuel des agriculteurs au sein d'un large système coopératif.

MOTS DE LA FIN

— Il me faut cent francs pour demain... Tu sais, je ne le dis qu'à toi !

— Sois tranquille, c'est comme si tu n'avais rien dit...

— Oui, je n'ai guère confiance aux banques. Aussi, chaque mois, je mets mes économies dans un bas de laine.

— Mais vous perdez les intérêts !

— Eh ! vous me prenez pour un enfant ? Chaque mois aussi, j'ajoute les intérêts à la somme économisée !

Il cantuccio dei raiffeisenisti ticinesi

Lo sviluppo generale dell'Unione nel 1945.

L'esercizio 1945 ha permesso alla nostra associazione di sviluppare normalmente la sua attività e realizzare anche importanti progressi, i quali si rispecchiano in modo particolare nell'aumento del numero delle Casse affiliate, nella somma globale del movimento, quanto pure in un nuovo ed evidente consolidamento delle basi finanziarie.

Parecchi fattori hanno contribuito in favore di questa evoluzione. Il tutto riassunto in via alquanto generale, si potrebbe dire che la popolazione rurale ha capito, oggi meglio che nel passato, la necessità della azione individuale mutua e cooperativa. Contemporaneamente la lotta nella ricerca di mezzi di sfruttamento più moderni e razionali mette in particolare evidenza i vantaggi e le infinite possibilità dell'auto-finanziamento. Confermando l'autonomia comunale, le nostre istituzioni rafforzano le comunità paesane e la volontà al lavoro, fattori essenziali per il bene del singolo e della collettività. Indipendentemente da ciò lo sviluppo della somma dei bilanci e del movimento venne favorito da una buona congiuntura agricola generale.

In 12 cantoni vennero fondate ben 33 nuove Casse rurali (l'anno precedente 20). Venne registrato un'unica sortita provocata da scioglimento volontario. **Al 31 dicembre 1945 la nostra Unione comprendeva così 805 Casse rurali, sistema Raiffeisen.** Le nuove fondazioni si ripartiscono come segue: i cantoni del Ticino e del Grigioni

diedero entrambi un aumento di ben sette Casse, mentre le altre 19 sono ripartite in altri 10 cantoni. Particolarmente degna di considerazione è l'attività registrata nel Cantone Ticino, il quale sinora era restato per così dire, refrattario al movimento raiffeisenista. Pure notevole è lo sviluppo registrato nel Cantone dei Grigioni e specialmente nella regione romancia, dove la popolazione vede nella nostra istituzione un mezzo efficace per conservare la propria autonomia economica.

Riassumendo, le Casse rurali si ripartiscono come segue:

505 nella Svizzera di lingua tedesca, 272 in quella di lingua francese, 9 nella Svizzera italiana e 19 nella Svizzera romancia. Il Cantone del Vallese figura sempre capolista, con ben 114 Casse.

L'effettivo dei soci, marcando un aumento di 3539 unità (nel 1944 2946) ha raggiunto così il numero di 78829.

La somma globale dei bilanci delle Casse accusa un aumento effettivo di 52 milioni, vale a dire dell'8 % e si è portata così a 711,5 milioni di franchi. Durante questi sei anni di guerra i bilanci hanno registrato un aumento di 276 milioni, ciò che corrisponde al 63 %. Il confronto delle cifre del 1943 e quelle del 1944 conferma un aumento di 60 milioni. La riflessione rimarcata nel 1945 è dovuta in modo particolare alla amnistia fiscale ed in certe regioni fu la conseguenza dei raccolti deficitari provocati dal gelo, dalla tempesta e dalla siccità.

I depositi a risparmio, compresi gli interessi maturati, contribuirono all'aumento della somma globale con la rispettabile somma di 36,3 milioni. Questa voce considerata a se, rappresenta un importo di 427,7 milioni di franchi, ciò che corrisponde al 63 % del bilancio. Con un aumento di, 19,267 di fronte a 17,850 nell'anno scorso, il numero dei libretti di risparmio s'è portato a 309,110.

Data l'insufficiente richiesta di capitali nelle rispettive circoscrizioni, solo il 60 % dei nuovi capitali affidati alle Casse poterono essere investiti. Le somme disponibili vennero depositate presso l'Unione Centrale. Questi averi ammontano così a 178,6 milioni, ciò che costituisce una punta media delle disponibilità del 25 % della somma dei bilanci. Mai come in questi tempi le Casse Raiffeisen hanno rimarcato una liquidità così considerevole.

Con un aumento di 27,4 milioni di franchi, i **crediti ipotecari** sono in bilancio per un valore di 400 milioni, corrispondente al 56,2 % dell'attivo. Gli anticipi alle corporazioni di diritto pubblico hanno raggiunto la somma di 42,2 milioni di franchi, conseguendo un nuovo aumento di 2,4 milioni.

Anche il servizio interessi ha nuovamente registrato uno sviluppo soddisfacente. Alla fine dell'annata la somma degli interessi non pagati ammontava a 1,8 milioni contro 1,82 milioni per l'esercizio precedente. In questa cifra son poi compresi gli interessi scaduti al 31 dicembre 1945, pagati nel corso del successivo mese di gennaio. Il numero delle Casse che accusano ritardi negli incassi si è ancora ridotto. Il servizio di ammortamento dei debiti si è pure svolto normalmente.

Le spese generali sono aumentate, specie in conseguenza di nuovi oneri fiscali e sociali. E' così che le stesse sono passate da 2.515,462.— a 3.031,653.— fr. vale a dire dal 0,38 % al 0,42 % della somma del bilancio. Le spese di amministrazione propriamente dette aumentarono invece da Fr. 1.095,650.— a 1.181,007.—, in ragione del 8 % mentre le altre spese generali ordinarie

passarono da Fr. 865,850 a 1.012,918 ciò che corrisponde al 17 %; le sole imposte, accusando un aumento superiore al 50 % hanno raggiunto la somma di Fr. 837,726 (anno precedente Fr. 553,962).

Tenuto conto di un interesse medio del 4,91 % distribuito alle quote sociali, **l'ecedenza attiva del conto perdite e profitti** fu di Fr. 2.253,172 (esercizio precedente: 2.028,845).

Conformemente agli statuti, questo utile netto venne assegnato interamente alle **riserve**, che ammontano così a Fr. 26,059,195 e rappresentano il 3,8 % dei capitali di terzi. Oltre alle riserve ed al capitale sociale, il quale ha raggiunto la somma di 7,7 milioni di franchi, in seguito a nuove sottoscrizioni per un valore di circa 383,000 franchi, gli impegni delle Casse sono garantiti ancora dalla responsabilità illimitata dei singoli soci aventi obbligo di effettuare dei versamenti complementari, in conformità all'art. 871 paragrafo 1 del codice delle obbligazioni. Fin'ora però non si dovette mai ricorrere a queste due garanzie complementari.

La cifra d'affari di tutte le Casse fu di 1 miliardo 440 milioni di franchi, ripartita in ben 1,126.336 operazioni.

I tassi d'interesse vennero mantenuti, in linea generale, al livello dell'anno scorso. Il tasso bonificato sui depositi a risparmio variò tra il 2 3/4 % ed il 3 3/4 % e gli averi in conto corrente fra l'1 e l'1 1/4 %.

Nel quadro dei tassi debitori, quello del 3 3/4 % venne applicato comunemente alle ipoteche di primo grado, ed un tasso variante tra il 3 3/4 ed il 4 % venne richiesto su titoli di rango posteriore. I prestiti ai comuni hanno beneficiato in generale del tasso del 3 1/2 %, mentre che il 4—4 1/4 % fu applicato agli anticipi ai privati contro pegno di fondi pubblici, fidejussioni o pegno sul bestiame. Sempre più numerose sono le Casse di vecchia fondazione, le quali applicano un tasso unico del 3 3/4 % a tutti i loro debitori, facilitando così i soci finanziariamente deboli e favorendo contemporaneamente gli aderenti con fruttidella loro ben compresa collaborazione.

Il margine medio di guadagno tra gli interessi creditori e quelli debitori è del 0,71 %. Le spese generali ne assorbono lo 0,29 %; le imposte lo 0,13 % gli ammortamenti 0,02 % così che solo un modesto per cento (0,31 %) può essere destinato alle riserve. Questa differenza è naturalmente da considerare un margine contabile minimo, grazie ad una organizzazione seria e previdente. Inoltre questo utile netto sarebbe ancora alquanto inferiore, se le Casse rurali non beneficiassero di molteplici vantaggi, per un valore di almeno un milione di franchi, loro procurati dall'Unione Centrale. Tali vantaggi vengono distribuiti nelle più svariate forme; accenniamo, tanto per citare qualche fattore, il servizio di documentazione e di revisione (a prezzo ridotto), l'interesse attivo sulle disponibilità. Le Casse rurali non possono controbilanciare le aumentate spese generali dovute al rincaro generale mediante un corrispettivo aumento del margine di guadagno come lo è per le aziende commerciali ed industriali. Perciò esse dovranno anche in avvenire svolgere una direzione oculata con criteri economici, proprio conformemente allo spirito degli statuti, vegliando in ogni particolare anche per quanto concerne qualsiasi nuovo aumento degli oneri fiscali.

(Continua.)

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.